

CAMPAGNE 2023  
BILAN DEPARTEMENTAL AU 30/09/2023

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.  
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».  
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.  
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.  
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

### ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Département de la Manche.



Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité) :

Bilan des engagements	2023	Nouveaux 2023
Communes engagées	433	+ 2 communes
Soit taux d'engagement	97%	

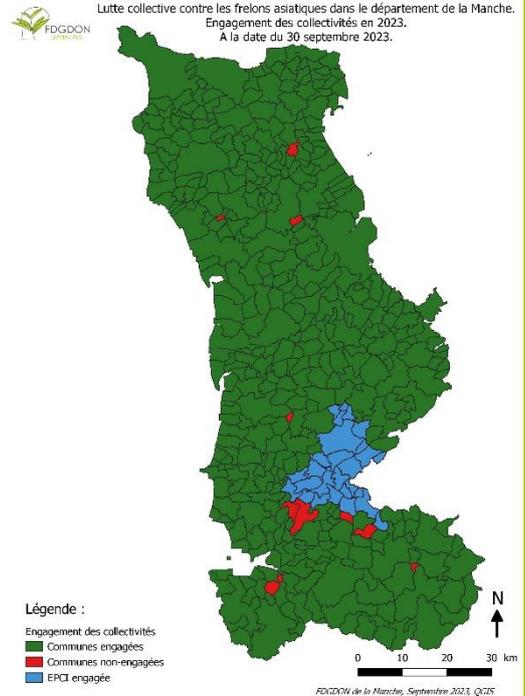
Soit **97% des collectivités engagées** dans la lutte collective départementale en 2023. Des conventions triennales sont signées, et dans ce cas le choix de l'opérateur reste annuel, car la liste des désinsectiseurs est actualisée tous les ans.

#### Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Financer la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Détruire les nids conformément au cahier des charges (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- Déclarer les nids dès qu'ils sont trouvés.

La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités engagées dans la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.  
Engagement des collectivités en 2023.  
A la date du 30 septembre 2023.



### ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

 **Sur le volet apicole et de biodiversité** : Les attaques sur les abeilles (ruchers) et la biodiversité, s'intensifient à partir de l'été. Un nid consomme plus de 11kg d'insectes par saison (étude MNHN).

 **Sur le volet humain**, il faut se montrer particulièrement vigilant face à un nid de frelons asiatiques. Au 31 août 2023, **304 personnes** sont déclarées attaquées et piquées. En comparatif entre 2023 et 2022, le nombre d'attaques avec piqûres est très proche, pour 25% de nids en moins en 2023.

#### Prévenir l'attaque :

- Ne pas s'approcher d'un nid de frelon asiatique d'aucune manière sans équipement spécifique adapté au risque frelon asiatique (combinaison étanche et spécifique au risque « frelon asiatique »).
- Ne pas entrer dans un local inoccupé depuis des mois ou inaccessible si vous soupçonnez qu'un nid de frelons s'y trouve (y compris pour faire une photo du nid).
- Dès la localisation du nid de frelons asiatiques, procéder à la déclaration en mairie pour déclencher l'intervention d'un professionnel. Ne pas s'approcher du nid, en attendant la destruction.

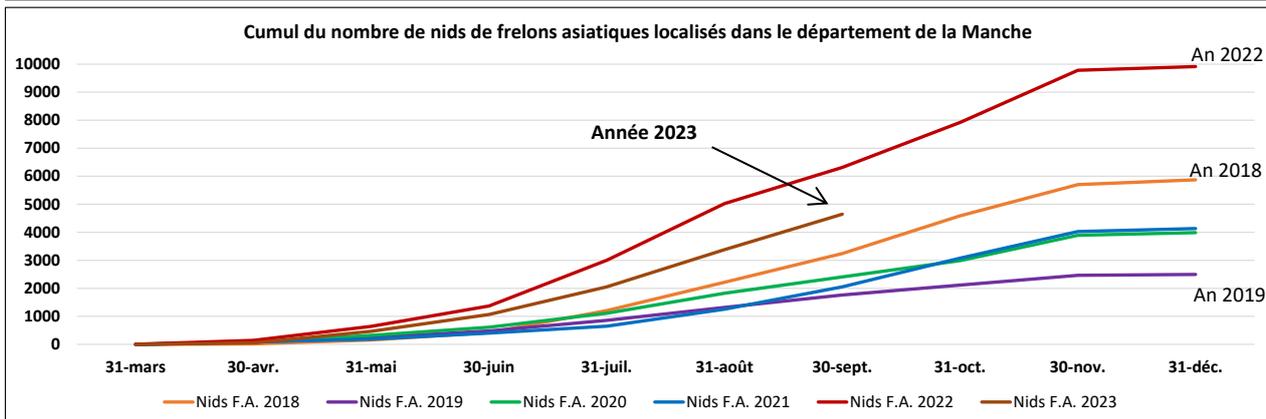
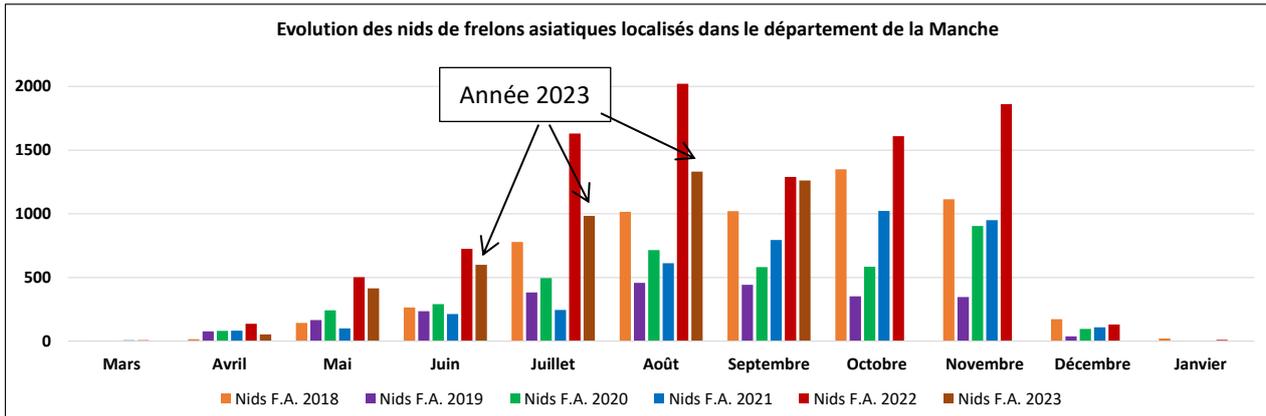
#### En cas d'attaque :

**Consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS) ou **son médecin traitant** en l'absence de réaction grave. **Créer un choc thermique par le chaud sur la piqûre**, aussitôt après l'attaque, permettant de détruire en partie le venin (source sans flamme, par exemple : mégot, sèche-cheveux, eau chaude...).

## ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr)

Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés au 30 septembre :	Total
Nombre de signalements (tous signalements confondus à la FDGDON)	5.444
<b>Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)</b>	<b>4.645</b>
<i>Nombre de nids de frelons asiatiques détruits ou en cours de destruction</i>	<i>4.519</i>
<i>Nombre de nids de frelons asiatiques détruits la lutte collective uniquement</i>	<i>4.360</i>



Après une année exceptionnelle en 2022, la saison de 2023 démarre relativement fort sur le printemps, mais ralentit sur l'été. Septembre est équivalent à l'année 2022, avec près de 1300 nids sur le mois.

Au 30 septembre, **4.645 nids de frelons asiatiques** ont été déclarés. Ce qui place ce début de saison en seconde position, après l'année 2022. **La baisse constatée en 2023 se confirme par rapport à 2022, de l'ordre de 25%.**

**Cas des nids signalés par des voisins en mairie :** rappel de quelques consignes de la lutte collective.

- **Le propriétaire** du terrain doit être avisé de la présence du nid et doit donner son accord pour pénétrer dans sa parcelle et réaliser l'intervention.
- **La mairie** procède au signalement du nid sur la plateforme internet dédiée, une fois que le propriétaire est connu et a donné son consentement pour la destruction. Ses coordonnées doivent figurer dans le signalement.
- Pour les nids visibles du domaine public, **le désinsectiseur** pose un écriteau (comme ci-contre) une fois la destruction de la colonie réalisée, afin d'éviter que le nid soit de nouveau signalé en mairie.



La FDGDON s'efforce, avec la participation des collectivités et la collaboration des entreprises de désinsectisation, que nous remercions pour leur implication, de pouvoir donner suite à chaque signalement de nid de frelons asiatiques, et de procéder aux interventions dans les meilleures conditions.

Rendez-vous sur [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr) ou sur [www.fdgdon50.com](http://www.fdgdon50.com), page « frelon asiatique ».